



**DÉLÉGATION DU**  
**SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**



**APERÇU**

Toutes les sélections seront effectuées conformément aux normes d'opération des Jeux du Québec, et seront soumises à la Fédération québécoise d'athlétisme ainsi qu'au partenaire régional (URLS) pour validation et approbation.

Le comité de sélection régional, sous la supervision du répondant désigné par la FQA, est responsable de la mise en œuvre de ces critères, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection de l'équipe pour les Jeux du Québec.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le répondant régional, M Richard Dessureault ([laure-conan.loisir1@csrsaguenay.qc.ca](mailto:laure-conan.loisir1@csrsaguenay.qc.ca))

**1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

**1.1. LIEU ET DATES DES JEUX DU QUÉBEC**

Thetford Mines, Québec, du 28 au 31 juillet

**1.2. DATES IMPORTANTES**

<b>Dates importantes</b>		
<b>DATES</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>ENDROIT</b>
1 <sup>er</sup> janvier 2017– 27 juin 2018	Période de réalisation des standards "Espoirs Régionaux" (voir tableau à l'annexe A)	
23 mai 2018	Première finale régionale. Afin d'être admissible à la sélection, vous devez participer à au moins une des finales régionales	Piste d'athlétisme du parc Saint-Jacques, Arvida
27 juin 2018	Deuxième finale régionale. Afin d'être admissible à la sélection, vous devez participer à au moins une des finales régionales	Piste d'athlétisme du parc Saint-Jacques, Arvida
1 <sup>er</sup> janvier 2017 – 27 juin 2018	Période de qualification en vue de la réunion du comité de sélection (voir section 3).	
27 juin 2018	Réunion du comité de sélection	
9 juillet 2018	Athlètes sélectionnés: Date limite d'inscription	
Juillet (date à venir)	Soirée pré-départ	À venir
27 juillet 2018	Arrivée des délégations à la Finale Provinciale des Jeux du Québec	Thetford Mines, Québec
28 au 31 juillet 2018	Dates de compétition	Thetford Mines, Québec
31 juillet 2018	Retour des délégations	



### 1.3. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à participer à la Finale Provinciale des Jeux du Québec, l'athlète doit :

- Être membre de la FQA
- Être né en 2001, 2002, 2003 ou 2004;
- Avoir participé à au moins une finale régionale de votre région;
- Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 27 juin 2018, avoir atteint le standard « Espoir Régional » dans au moins une épreuve où il sera inscrit en vue de la Finale des Jeux du Québec. Voir le tableau à l'annexe A.

#### 1.3.1. CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Participer à au moins 2 séances d'entraînement dans un Club d'athlétisme régional affilié à la FQA durant les mois de juin et de juillet 2018

### 1.4. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile en date du 1<sup>er</sup> mai 2018.

*« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé en fonction de l'adresse de son domicile, tel que mentionnée sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidence, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu. »*

\*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.

### 1.5. SURCLASSEMENT

Autorisé, mais limité à une seule catégorie d'âge. Par conséquent, les athlètes nés après le 31 décembre 2004 ne sont pas admissibles en vue de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2018.

### 1.6. ÉPREUVES

Chaque athlète sélectionné peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 110mH (hommes haies 36"), 100mH (femmes haies 30"), 400mH (hommes haies 33" / femmes haies 30"), 2000m steeple (hommes barrières 33" / femmes barrières 30"), 3000m marche, relais 4x100m, relais 4x400m, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (hommes 5kg, femmes 3kg), disque (hommes 1.5kg, femmes 1kg), marteau (hommes 5kg, femmes 3kg), javelot (hommes 700g, femmes 500g), heptathlon (femmes), décathlon (hommes).



### 1.7 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

30 athlètes maximum, 4 entraîneurs, 1 gérant d'équipe.

### 1.8 RÉUNION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection régional se réunira le 27 juin pour finaliser la composition de l'équipe. Seuls les athlètes sélectionnés par le comité seront contactés.

### 1.9 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription à la Finale Provinciale des Jeux du Québec restent à être confirmés.

## 2 OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE

Parmi les 19 délégations, notre objectif est de terminer parmi les 7 meilleures.

## 3 PROCESSUS DE SÉLECTION

Les athlètes devront avoir terminé dans les 2 premières positions dans les catégories Cadette ou Jeunesse à l'une des deux finales régionales.

### 3.1 SÉLECTION

3.1.1 **Sélection automatique:** Les athlètes qui atteindront le standard régional (voir tableau à l'annexe B) et qui se classeront premier ou deuxième au cours de l'année 2018 seront automatiquement qualifiés, pourvu qu'ils aient réussi la norme de qualification automatique dans la même épreuve durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 27 juin 2018

3.1.2 **Deuxième ronde :** • Les athlètes qui n'auront pas atteint le standard régional mais qui, à la suite d'une performance lors d'une compétition officielle, se classeront premier ou deuxième régional et se positionneront dans les 30 premiers de la région en fonction d'un pourcentage de cette même norme pourront être sélectionnés. Pour autoriser leur sélection dans l'équipe, et pour départager les athlètes en respectant la limite de deux (2) inscriptions par épreuve, le comité de sélection se basera sur les résultats enregistrés en compétitions durant l'année 2018.



### 3.1.3 Sélections complémentaires

Dans les épreuves où la limite de deux (2) inscriptions n'aura pas été atteinte, la composition de l'équipe sera finalisée à la discrétion du comité de sélection, jusqu'à concurrence du contingent et des limitations que permettent la réglementation des Jeux.

Pour ce faire, le comité de sélection considérera un ensemble de facteurs, sans toutefois se limiter à ce qui suit : classement à l'épreuve de sélection; performances depuis le début de la saison en plein air 2018; expérience, performances et classements en championnats provinciaux; progression de l'athlète.

Notez bien que le comité de sélection se réserve le droit de ne pas combler toutes les places disponibles dans les épreuves lorsque le niveau de performance des candidats pour certaines d'entre elles sera jugé insuffisant.

## 4 BLESSURE OU MALADIE

Une fois sélectionnés, et jusqu'aux Jeux du Québec, les athlètes devront rapporter immédiatement toute blessure, maladie ou modification de l'entraînement qui pourrait affecter leur capacité à concourir au meilleur niveau. Un avis de blessure ou maladie devra être envoyé immédiatement au répondant de l'Association régionale d'athlétisme.

# JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD

## ANNEXE A

### NORMES DE NIVEAU « ESPOIR RÉGIONAL » ET ÉQUIVALENCES

Juvénile (U18) féminin		Juvénile (U18) masculin	
<b>100m</b> <i>60m</i>	<b>13.8 / 14.05</b> 8.98	<b>100m</b> <i>60m</i>	<b>12.1/12.39</b> 7.93
<b>200m</b>	<b>28.8/29.11</b>	<b>200m</b>	<b>24.8/25.07</b>
<b>400m</b> <i>300m</i>	<b>1:07.9/1:08.12</b> 47.8/48.02	<b>400m</b> <i>300m</i>	<b>56.3/56.50</b> 40.2/40.39
<b>800m</b> <i>600m</i> <i>1000m</i>	<b>2:39.55</b> 1:55.28 3:28.61	<b>800m</b> <i>600m</i> <i>1000m</i>	<b>2:13.13</b> 1:35.09 2:53.64
<b>1500m</b> <i>1200m</i>	<b>5:30.91</b> 4:14.67	<b>1500m</b> <i>1200m</i>	<b>4:39.50</b> 3:35.24
<b>3000m</b> <i>2000m</i>	<b>12:12.14</b> 7:43.39	<b>3000m</b> <i>2000m</i>	<b>10:15.65</b> 6:30.85
<b>100m haies</b> <i>80m haies</i> <i>60m haies</i>	<b>18.7/18.97</b> 16.1/16.37 11.61	<b>110m haies</b> <i>80m haies</i> <i>60m haies</i>	<b>18.0/18.25</b> 16.9/17.15 10.32
<b>400m haies</b> <i>200m haies</i>	<b>1:16.3/1:16.51</b> 32.1/32.40	<b>400m haies</b> <i>200m haies</i>	<b>1:05.4/1:05.56</b> 28.4/28.71
<b>2000m steeple</b> <i>1500m steeple</i>	<b>8:21.83</b> 5:41.10	<b>2000m steeple</b> <i>1500m steeple</i>	<b>7:01.81</b> 4:44.19
<b>3000m marche</b> <i>1500m marche</i>	<b>19:54.66</b> 8:50.63	<b>3000m marche</b> <i>1500m marche</i>	<b>18:56.74</b> 8:26.94
<b>Hauteur</b>	<b>1.36m</b>	<b>Hauteur</b>	<b>1.65m</b>
<b>Perche</b>	<b>2.10m</b>	<b>Perche</b>	<b>2.65m</b>
<b>Longueur</b>	<b>4.21m</b>	<b>Longueur</b>	<b>5.16m</b>
<b>Triple saut</b>	<b>8.94m</b>	<b>Triple saut</b>	<b>10.75m</b>
<b>Poids 3kg</b>	<b>8.64m</b>	<b>Poids 5kg</b> <i>Poids 4kg</i>	<b>10.13m</b> 11.33m
<b>Disque 1kg</b>	<b>20.79m</b>	<b>Disque 1.5kg</b> <i>Disque 1kg</i>	<b>26.19m</b> 32.08m
<b>Marteau 3kg</b>	<b>23.88m</b>	<b>Marteau 5kg</b> <i>Marteau 4kg</i>	<b>28.44m</b> 31.80m
<b>Javelot 500g</b>	<b>24.00m</b>	<b>Javelot 700g</b> <i>Javelot 600g</i>	<b>34.80m</b> 37.59m
<b>Heptathlon</b> <i>Pentathlon</i>	<b>2703</b> 1978	<b>Décathlon</b> <i>Pentathlon</i>	<b>3620</b> 1922

# JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD

## ANNEXE B

### NORMES DE QUALIFICATION AUTOMATIQUE (SECTION 3.1.1)

Juvenile (U18) féminin	Épreuves	Juvenile (U18) masculin
11.75	100m	11.23
25.36	200m	23.06
59.70	400m	51.56
2:22.40	800m	2:01.11
4:57.30	1500m	4:12.85
10 :48.67	3000m	9 :25.67
17 :45.32	3000m Ma.	17 :33.85*
19.12	100m haies / 110m haies	15.94
1:07.80	400m haies	59.42
7:29.92	2000m steeple	6:20.90
1.55m	Hauteur	1.80m
2.35m	Perche	3.40m
5.54m	Longueur	6.40m
10.55m	Triple saut	12.92m
10.72m	Poids	13.32m
30.24m	Disque	40.03m
30.41m	Marteau	45.11m
33.58m	Javelot	6.80m